



45^{ème} RONDE LIMOUSINE

REGION LIMOUSIN

VASSIVIERE

03 – 04 JUIN 2011

REGLEMENT PARTICULIER

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE

LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES

TELEPHONE : 05.55.04.19.69 FAX : 05.55.04.19.70

**courriels : aclimousin@wanadoo.fr
asalac@free.fr**

site officiel : <http://asalac.free.fr>

Sommaire

Page	PROGRAMME - HORAIRES
Page	REGLEMENT
Page	Annexe ITINERAIRE – HORAIRES
Page	BRIEFING PILOTES
Page	Annexe PLAN DES SITES

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES TEAM CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES JUNIOR

PROGRAMME – HORAIRES – LIEUX

PROGRAMME 2011

Vendredi 30 avril	à minuit	Parution sur le site de l'ASALAC du règlement, et ouverture des engagements
Lundi 16 mai	à minuit	Priorité pour les engagements pour les concurrents inscrits en Championnat de France, Trophée Michelin et Coupes Mono-Marque
A déterminer		Présentation officielle du Rallye à la Presse (Hôtel de Région à Limoges)
Lundi 23 mai	à minuit	Clôture des engagements (tous concurrents)
Vendredi 27 mai	à midi	Publication sur le site de l'ASALAC de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques et au marquage des pneumatiques
Samedi 28 mai	de 14h 00 à 19h 00	Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège le l'ASALAC à Limoges)
Dimanche 29 mai	de 08h 00 à 10h 00	Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège le l'ASALAC à Limoges)
	de 08h 00 à 20h 00	Reconnaitances autorisées des ES (voir conditions ci-dessous)
Mercredi 1^{er} juin	de 09h 00 à 12h 00	
	et 14h 00 à 19h 00	Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège le l'ASALAC à Limoges)
Jeudi 2 juin	de 08h 00 à 10h 00	Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège le l'ASALAC à Limoges)
	de 08h 00 à 20h 00	Reconnaitances autorisées des ES (voir conditions)
Vendredi 3 juin	de 08h 00 à 11h 30	Séance d'Essais (Peyrat-le Château) : aucun passage ne pourra être autorisé en dehors de ces heures précises
	de 08h 00 à 15h 00	Accueil des Officiels (Maison de Vassivière à Auphelle)
	de 07h 30 à 14h 00	Vérifications Administratives Complémentaires (Maison de Vassivière à Auphelle)
	de 07h 45 à 14h 15	Vérifications Techniques (Grange d'Auphelle)
	de 09h 00 à 14h 15	Marquage des pneumatiques (Auphelle)
	de 13h 30 à 15h 00	Mise en parc fermé de départ (Peyrat-Le-Château : Champ de Foire)
	à 13h 00	Briefing de la Direction de Course pour les Officiels (PC Course – Peyrat-Le-Ch.)
	à 13h 30	1° Réunion du Collège des Commissaires Sportifs (PC Course - Peyrat-Le-Château)
	à 14h 30	Conférence de Presse (Bus FFSA à Auphelle)
	à 15h 00	Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ
	à 17h 00	Départ de la 1° étape (Peyrat-Le-Château : Champ de Foire)
	à 19h 16	Arrivée de la 1° étape (Limoges-Ester)
	20' au plus tard après	l'arrivée du dernier concurrent dans la dernière ES de la 1° étape
		Affichage des ordres et heures de départ de la 2° étape
Samedi 4 juin	à 06h 30	Départ de la 2° étape (Limoges-Ester)
	à 19h 07	Arrivée du Rallye et remise des coupes sur le podium (Peyrat-Le-Ch. : Champ de Foire)
	30' au plus tard après	l'arrivée du dernier concurrent
		Affichage du Classement Provisoire
	Juste après l'arrivée	Vérifications techniques complémentaires éventuelles (Eymoutiers)

TABLEAUX OFFICIELS D’AFFICHAGE

Jusqu’au jeudi 2 juin

Siège de l’ASALAC à Limoges

Vendredi 3 juin et Samedi 4 juin 2011

PC Course – Collège des Commissaires Sportifs – Salle de Presse :

Salle des Associations

Place du Champ de Foire – 87470 Peyrat-Le-Château

Tableaux d’informations

Vérifications Administratives Maison de Vassivière à Auphelle 87470 Peyrat-Le-Château

Parc d’Etape à Limoges-Ester

Parcs d’Assistance à Auphelle 87470 Peyrat-Le-Château

LISTE DES ADRESSES:

Organisation et Secrétariat du Rallye – Accueil des Officiels :

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

8, Rue Pierre-de-Fermat - 87280 LIMOGES

Tél. : 05.55.04.19.69 Fax : 05.55.04.19.70

Courriel : aclimousin@wanadoo.fr Site web : <http://asalac.free.fr>

Présentation à la Presse

Hôtel de Région – 27, bd de la Corderie – 87000 LIMOGES

Vérifications Administratives

Maison de Vassivière – Auphelle 87470 Peyrat-le-Château

Vérifications Techniques

Grange d’Auphelle - 87470 Peyrat-le-Château

Briefing des Officiels

PC Course – 87470 Peyrat-Le-Château

Conférence de Presse

Bus FFSA à Auphelle 87470 Peyrat-le-Château

Accueil des Officiels

Maison de Vassivière – Auphelle 87470 Peyrat-le-Château

PC Course - Collège des Commissaires Sportifs - Salle de Presse - Tableau d’Affichage Officiel :

Salle des Associations

Place du Champ de Foire – 87470 Peyrat-Le-Château

Vérifications techniques finales complémentaires éventuelles :

Tout Faire Matériaux Vaxivière

Avenue de la Gare

87120 Eymoutiers

Tél : 05 55 69 13 34

ATTENTION

ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France.
Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 1P - ORGANISATION

Définition

L'ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB Limousin organise en qualité d'organisateur administratif et technique une épreuve nationale NPEA dénommée :

45^{ème} RONDE LIMOUSINE – REGION LIMOUSIN – VASSIVIERE
qui se déroulera les 3 et 4 juin 2011

avec le concours

- du Conseil Régional du Limousin et du Syndicat Le Lac de Vassivière
- des Départements de la Creuse et Corrèze
- de la ville de Limoges, de la ville de Peyrat-le-Château et de toutes les villes et agglomérations traversées dans les 3 départements du Limousin

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif international (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement visé par le CRSA Limousin n° 1103 du 14/02011 et par la FFSA, **permis d'organisation N° du 2011.**

Comité d'organisation

Président d'honneur : Christian DUCHER

Président : Alain TISSEUIL

Secrétaire : Jean-Michel FILLOUX

Membres : l'ensemble des membres du Comité Directeur de l'ASALAC et des Comités Directeurs de ses Ecuries associées (Ecuries Corrèze, Commission Médicale, Motards ASA Haute-Vienne)

1.1P Officiels du Rallye

Observateur FFSA

Yves GUILLOU

Collège des Commissaires Sportifs

Jean-Paul MAILLARD (Président), Alain MAHE, Jean-Pierre MAUVEAU
Josette LAFARGE (Secrétaire)

Directeur de Course

Etienne FORGET

Directeur de course Adjoint

Jannick DAUBIGNE

Adjoints à la Direction de Course (PC)

Valérie DIEBOLT, Sylvie ZYCH, Pascal BATTE, Georges LEMMENS
Luc BEAL (Stagiaire chargé de l'Affichage)

Coordinateur du Championnat de France

Olivier PIGNON

Adjoints à la Direction de Course (ES)

Séance d'Essais

Guy TRONCAL

ES 1 Départ
Inter 1

Jean-Claude HECTOR, Patrick JOVE,
Jean-Luc BRETAR, Michel VAURIE,

ES 2 Départ

Christian COULET, Laurent TEILLARD, Pierre MASDIEU (Stagiaire)

ES 3-4-5-6 Départ
Inter 2
Inter 3
Inter4

Jean-Claude HECTOR, Christian COULET
Jean-Luc BRETAR, Michel VAURIE
Patrick JOVE, Laurent TEILLARD,
Jean-Luc ROGER, Pierre MASDIEU (Stagiaire)

Adjoints aux Parcs (Regroupements et Fermés)

Serge RIBIERRE

Adjoints aux Vérifications Administratives

Guy CHEVALIER, Hubert MILLET-LAGE,

Adjoints aux Vérifications Techniques

Xavier VAUCIEUX

Adjoint Parcs Assistance et contrôle de la Sécurité

Jean-Pierre MANCINELLI

Chargés des Relations Avec les Concurrents

Joël MARAINE (responsable), Jean-Marc ROGER

Juges de Faits

Aurélien FERNANDES, Fabien ZYCH

Commissaire Sportif délégué à la publicité

Patrick CRUANES (responsable), Xavier ARISTIDE,

Médecin Chef

Roland LAVERGNE, Hubert MILLET-LAGE

Commissaires Techniques

Roger ALVES

Dr Christine LESPIAUCQ

Christian BONIN (responsable - délégué FFSA), Patrick GROS,

Hervé HENO, Loïc NERAUDEAU, Vincent DARLAVOIX, Eric GAUTHIER,

Jean-Claude BRIGAUD, Robert VINCENT

Volant Peugeot 207 :

Trophées Renault : Sylvain ALANORE, Michel CRUQUET, Laurent BLANCHOUD

Trophée Citroën :

Commissaire Général	Super Coupe :
Voiture Organisation 1 (banderolage)	Jean Michel FILLLOUX
Voiture Organisation 2 (Matériel)	Jean-Pierre MARTIN, Rémi LEYSSENE
Voiture Organisation 3 (Chronos – Radios)	Gérard GRENIER
Voiture Organisation 4 (Sécurité)	Francis BRANDY, Christelle VALETTE-BRANDY,
Adjoints Voiture Tricolore	Jean-Pierre LENGAGNE, Monique BRUN, Alain BRUN
Voiture Relations avec les Autorités	Guy TRONCAL,
Voiture 000	Alain TISSEUIL, Michel BOUIN
Adjoints voiture 00a	Christian DUBUIS, Pierre TERRASSON
Voiture 00b	
Voiture 0	
Voiture Balai	Dr Christophe BEAUBATIE
Chargés de Presse	Georges COLIN (FFSA), Laurent CLAVault
Speakers	Philippe SOING
Accueil des Officiels	Dominique FILLLOUX
Accueil des Pilotes	Josette LAFARGE, Régine LAVERGNE
Responsables Commissaires	Alain BRUN, Monique BRUN
Responsables Généraux des ES	Philippe RAGOT, Alain BRUN, Monique BRUN
Mise en place des ES	Philippe RAGOT, Serge VILLEGIER, Pierre MASDIEU,
	Charles DELAGE, Yann FRUGIER
Responsables Parcs	Michel BLANC, Mickaël BONNET, Jean-Jacques POCHULU
	Christian CHAMBRE
Responsables Matériel ES	Michel THOUVENIN, Hervé ROUGERIE
Responsable Cibistes	Pierre PENTHOU
Responsable Motards	Bruno MALITTE, Didier CHAUMENY
Communication	Philippe GUERY (responsable), Emilien HILAIRET, Marion FITTE, Pierre-Louis PUYGRENIER
Protocole	Nathalie BOUIN-LAVERRE, Dominique FILLLOUX, Philippe GUERY
Informatique:	Patrick SOFT
Radios	LVMC

A l'exception des Membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés réglementairement comme Juges de Faits.

1.2P Eligibilité

Le Rallye RONDE LIMOUSINE - REGION LIMOUSIN – VASSIVIERE compte pour:

- Les Titres FFSA :
 - Le Championnat de France des Rallyes Pilotes
 - Le Championnat de France Rallye Teams
 - Le Championnat de France Junior
 - Le Classement Promotion - Trophée Michelin
 - La Coupe de France des Rallyes (coefficient 3)
- les Coupes Mono-Marque :
 - Volant Peugeot 207
 - Trophées Renault Twingo R1 et R2
- autres Titres :
 - Le Trophée Clio R3
 - Le Citroën Racing Trophy
 - La Super Coupe
 - Le Championnat Régional Limousin (Pilote, Copilote et Féminin)

1.3P Vérifications

Les concurrents devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives complémentaires sur le site internet du rallye : <http://asalac.free.fr> à partir du vendredi 4 juin à midi. **Aucune convocation ne sera envoyée par la poste.**

a) Vérifications administratives préliminaires

Elles auront lieu à la prise du road-book. Ils recevront les documents nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis.

b) Vérifications administratives complémentaires:

Elles sont obligatoires et elles auront lieu le vendredi 3 juin à l'heure de la convocation à Auphelle de Peyrat-le-Château entre 07h 30 et 14h 00

c) Vérifications techniques

Elles auront lieu après les vérifications administratives complémentaires le vendredi 3 juin, à l'heure qui leur sera indiquée, à Auphelle de Peyrat-le-Château entre 07h 45 et 14h 15. Les concurrents devront présenter leur voiture "stickée", y compris avec les numéros de portière. Le marquage des pneumatiques se feront à proximité entre 09h 00 et 14h 15.

d) Vérifications techniques finales complémentaires éventuelles :

Elles auront lieu aussitôt après l'arrivée, selon les instructions données par les officiels, à Eymoutiers (Tout Faire Matériaux Vaxivère - Avenue de la Gare - 87120 Eymoutiers

Le coût de la main-d'œuvre est fixé à 52 € TTC.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes

- Jusqu'à 30 mn : 15 €

- De 30 mn à 1heure : 30 €
- Par heure supplémentaire : 15 € (jusqu'à fermeture du contrôle toute heure commencée étant due).

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les voitures de reconnaissance, d'assistance et celles des ouvriers, même porteurs de plaques de rallye, ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS & PILOTES

3.1P Demande d'engagement inscriptions

3.1.1P Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 45° RONDE LIMOUSINE – REGION LIMOUSIN – VASSIVIERE doit adresser au secrétariat du Rallye au siège de l'ASALAC la demande d'engagement dûment complétée et ce **jusqu'au lundi 23 mai 2011 à 24h 00** (cachet de la poste faisant foi). Le règlement particulier du rallye et le bulletin d'engagement peuvent être téléchargés sur le site internet de l'ASALAC.

3.1.10P Le nombre maximum des engagés est fixé à **150 voitures**.

3.1.11P Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

950 €

750 € pour les coupes mono-marque

1900 € en cas de refus de la publicité facultative des organisateurs

La demande d'engagement doit, en outre, être accompagnée **de la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation, de la photocopie de la carte grise de la voiture ou du document correspondant, de la photocopie du permis de conduire, de la photocopie des licences du pilote et du copilote et d'une photo d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage**

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

De part leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques et les assumer.

Le montant des droits d'engagements et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice avant le départ du rallye

3.2P Equipages

3.2.9P Le système Hans est obligatoire pendant les Epreuves Spéciales.

Néanmoins le port du HANS et du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (une tolérance de 500m avant le CH et après le point Stop est accordée).

3.3P Ordre de départ

3.3.1P Super spéciale « Ville de Limoges » (cas particulier)

Le départ de l'ES 2 « Ville de Limoges – Super Spéciale » est donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la minute pleine suivant celle prévue au CH 2 (pour compenser cela, le temps imparti du secteur 5 concerné a été calculé beaucoup plus largement que nécessaire). Le nombre de tours est de deux. En cas d'erreur d'un Concurrent sur le nombre de tours effectués - en plus ou en moins - un temps forfaitaire sera retenu : le plus mauvais temps réalisé sur l'ensemble des Pilotes augmenté de 10 %.

ARTICLE 4P - VOITURES & EQUIPEMENTS

4.3P Assistance et Ravitaillement

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévus à Auphelle de Peyrat-le-Château. Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite. La distance maximum entre deux parcs d'assistance pour la première étape sera de 142 km environ, avec 26 km environ d'ES et pour la seconde de 94 km environ pour 48 km environ d'ES.

A l'extérieur de ce Parc, toutes interventions sur les voitures (réparation ou ravitaillement) ne pourront être effectuées que par les seuls membres de l'équipage avec les moyens du bord **sans l'apport d'aide extérieure quelle qu'elle soit**.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications, une plaque d'assistance gratuite permettant l'accès aux parcs d'assistance. Des plaques supplémentaires pourront être acquises pour 180 € pour la 1^{ère} et 300€ chacune pour les suivantes. L'entrée aux parcs d'assistance ne pourra se faire qu'à partir de 7h 00 le vendredi 3 juin et les emplacements devront être libérés le dimanche 5 juin à 12h00. Les emplacements seront attribués par l'organisateur et les concurrents s'engagent à respecter la surface maximum et le lieu.

La surface utilisée par chaque concurrent ne pourra dépasser celle prévue par le règlement standard des rallyes. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 12 €/m2.

A L'ISSUE DE L'ASSISTANCE, LES CONCURRENTS DEVRONT LAISSER UN EMPLACEMENT PROPRE SANS AUCUN DETRITUS, ET EN PARTICULIER DEVRONT CONSERVER LES BIDONS DE CARBURANT VIDES AVEC EUX. ILS SONT RESPONSABLES DU COMPORTEMENT DE LEURS EQUIPES D'ASSISTANCE ET DE LEURS ACCOMPAGNANTS ;

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser en aucun cas 30 km/h.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

Les publicités obligatoires sont : **Conseil Régional du Limousin, McDonald, Axis**

Les publicités facultatives rachetables sont : **Lacorre Location, Ville de Limoges**

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du rallye Limousin sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement. De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que se soit est interdite sans accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6P - SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le Rallye National 45° RONDE LIMOUSINE – REGION LIMOUSIN - VASSIVIERE représente un parcours de 515,64 kilomètres dont 6 épreuves spéciales d'un total de 214,67 kilomètres.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections

1^{ère} Étape : PEYRAT-LE-CHATEAU – LIMOGENS-ESTER

2 Épreuves Spéciales:

ES 1 ROUTE DE LIMOGENS St-Moreil – Auriat – Sauviat (23,09 km)

ES 2 VILLE DE LIMOGENS SUPER SPECIALE (2,34 km)

Soit 86,75 km dont 25,43 d'Épreuves Spéciales

2^{ème} Étape : LIMOGENS-ESTER - PEYRAT-LE-CHATEAU

4 Épreuves Spéciales:

ES 3 – ES 4 – ES 5 – ES 6 RONDE DE VASSIVIERE Gentioux – Peyrelevade – Tarnac – Rempnat – Nedde (47,31 km)

Soit 428,89 km dont 189,24 d'Épreuves Spéciales

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'Annexe "Itinéraire" au présent règlement. Le Carnet d'Itinéraire sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du Rallye à partir du samedi 28 mai 2011 à 14h00. Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 30 € par exemplaire.

6.2P Reconnaissances

Conforme aux articles 6.2 règlement standard FFSA, du règlement du Championnat de France des Rallyes.

Pour des raisons d'économies pour les concurrents et grâce à un parcours très resserré, les deux sessions de reconnaissances ne dureront qu'une journée. Les reconnaissances de l'ES 2 se feront exclusivement A PIED

Session 1 : Dimanche 29 mai de 08h 00 à 20h 00 pour les ES 1 et ES 3 à 6 ; de 19h 00 à 21h 00 pour l'ES 2

Session 2 : Jeudi 2 juin de 08h 00 à 20h 00 pour les ES 1 et ES 3 à 6 ; de 19h 00 à 21h 00 pour l'ES 2

Les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront les reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage est interdit.

**LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES HORS DATES SONT STRICTEMENT INTERDITES
DE NOMBREUX CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR LES ORGANISATEURS**

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

NOUS TENONS A VOUS INFORMER QUE LE JOUR DU RALLYE LES CORDES POURRONT ETRE MATERIALISEES PAR DE LA RUBALISE, DU GRILLAGE OU DES PIQUETS SELON LES CAS.

6.2.5P Durée, planning et carnet de reconnaissances

- le nombre de passages est limité à **TROIS** au maximum par Epreuve Spéciale

- Les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront les reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage week-end/semaine est interdit.

6.2.7P Cahier de prise de notes obligatoire pour tous les concurrents

Il sera remis au départ des reconnaissances un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur.

Lors des reconnaissances et durant le rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord et n'utiliser que ce seul cahier de notes original identifié par l'organisateur. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture pourront être effectués à tout moment. Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.

6.3P Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P DEPART

Avant le départ, les véhicules devront être amenés dans le parc de départ, au Champ de Foire de Peyrat-Le-Château le vendredi 3 juin de 13h 30 à 15h 00 selon convocation individuelle.

Les véhicules pourront être présentés par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9P Ouvreurs

La possibilité d'avoir un seul ouvreur est réservé aux pilotes inscrits au championnat de France. Les pilotes souhaitant utiliser un ouvreur devront en faire la demande sur le bulletin d'engagement. Les plaques "OUVREURS" seront distribuées par le directeur de course, au P.C., après le passage aux vérifications. La plaque sera vendue 160€ et devra être collée sur le capot avant de la voiture ouvreuse. L'équipage de la voiture ouvreuse sera de 2 personnes, obligatoirement licenciées à la FFSA et dont l'identité sera connue.

Le passage sur les ES se fera à la discrétion du directeur de course, selon le déroulement du rallye. Les ouvreurs doivent se présenter au plus tard 1h 30 avant le départ de la 1^{ère} voiture dans l'ES. Les voitures ouvreuses doivent respecter le code de la route et avoir une conduite prudente sur les ES, faute de quoi ils pourront être exclus par le directeur de course.

7.2P Dispositions Générales Relatives aux contrôles

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route :	Chasuble rouge
Commissaire Inter :	Chasuble orange fluo
Chef de poste :	Chasuble rouge barré blanc
Chef de poste Inter :	Chasuble orange fluo
Directeurs d'ES :	Chasuble noire
Relations Concurrents :	Chasuble Jaune marquée au dos

7.3.16P Réintégration après exclusion pour retard entre 2 CH pour des concurrents engagés en Championnat de France
Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes

7.5 EPREUVES SPECIALES (ES)

7.5.16P Du fait de la longueur des ES 1 et 3 à 6, à chaque point intermédiaire il est prévu un poste officiel de chronométrage. La Direction de Course peut proposer, en cas d'arrêt de course, au Collège des Commissaires Sportifs qui reste souverain, un classement de l'ES établi à partir des temps obtenus au point intermédiaire qui semble respecter au mieux l'équité sportive. Dans le cas de blocage d'un ou plusieurs secteurs, la direction de course pourra, selon les possibilités et les circonstances, neutraliser la course et dévier les concurrents qui, avec un temps défini, se présenteront au point intermédiaire désigné où sera donné un nouveau départ. Il y a lieu pour les concurrents de tenir compte qu'ils peuvent être déviés avec un kilométrage de liaison supplémentaire de 5 km maximum.

Les concurrents seront tenus informés par les officiels.

Cela n'annule en rien les dispositions de la réglementation standard FFSA, mais les complète.

Le Directeur de Course Adjoint principal de l'ES ne délègue ses pouvoirs à l'adjoint présent au point Intermédiaire que si ce dernier est désigné comme nouveau lieu de départ.

(NB : les temps intermédiaires pourront, dans la mesure des possibilités être suivis en Salle de Presse à la Maison du Vassivière à Auphelle)

7.5.17.3P Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas cotés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.17.4P Déclaration d'abandon : tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, est tenu d'en informer immédiatement le P.C. course au numéro de téléphone qui sera indiqué sur les carnets de bord. Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs pour non respect de cette obligation.

7.5.20P SEANCE D'ESSAI

Une Séance d'Essais sera organisée à Peyrat-le-Château le vendredi 3 juin de 08h 00 à 11h 30 précises (**aucun départ ne pourra être donné avant 8h 00, ni après 11h 30**)

Tout pilote pourra s'inscrire pour cette Séance d'Essai moyennant une participation de 100 € qui devra être réglée et sera encaissée avant le déroulement de celle-ci au moment de l'engagement.

Toute base d'essai non autorisée par l'ASA organisatrice, même avec les autorisations des Maires, entraînera pour les concurrents concernés l'interdiction de prendre part à la course,.

ARTICLE 8P – RECLAMATION-APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règlements de chaque Championnat, Coupe et Trophée.

ARTICLE 10P - PRIX

10.1P Prix en espèces par CLASSES POUR LE CLASSEMENT STANDARD

CLASSES	1er	1/2 Engagement	de 1 à 3 partants
		1 Engagement	à partir de 4 partants
	2ème	1/2 Engagement	à partir de 6 partants
	3ème	1/4 Engagement	à partir de 11 partants

(Engagement = Engagement réel payé plafonné au montant avec publicité de l'organisateur)

Les concurrents du Classement Promotion Trophée Michelin ainsi que ceux des Coupes Mono-Marque sont »transparents pour l'attribution des prix.

10.2P Classement Promotion « MICHELIN »

Conformément au règlement de ce trophée.

10.3P Coupes (les coupes ne sont pas cumulables)

De nombreuses coupes seront distribuées, sur le podium d'arrivée, en fonction des classements. Le passage sur le podium se fera après la mise en parc fermé d'arrivée. Le passage sur le podium est obligatoire pour les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée Michelin et les 3 premiers des coupes mono-marque. A leur arrivée dans le parc d'arrivée, les concurrents devront se tenir à la disposition des officiels.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée.

10.4P Récompenses aux Officiels

12 Coupes seront attribuées : 3 à des Commissaires de Route, 3 à des Cibistes, 3 à des membres des Equipes Matériel, 3 à des Motards Sécurité Public

10.5P Présence des concurrents en salle de presse

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée Michelin et les 3 premiers de chaque coupe mono-marque devront se présenter en salle de presse au maximum 30 minutes après leur passage sur le podium.